

Situation des droits de l'homme en Iran

Depuis le début des manifestations de décembre 2025 jusqu'au 15 janvier 2026

Centre Zagros pour les Droits de l'Homme

15 janvier 2026

Introduction

Depuis la fin du mois de décembre 2025, l'Iran traverse une nouvelle phase de contestation sociale et politique d'ampleur nationale. Déclenchées dans un premier temps par une détérioration rapide de la situation économique, marquée notamment par l'effondrement de la monnaie nationale, une inflation persistante et l'aggravation de la précarité, ces manifestations ont rapidement dépassé le cadre des revendications économiques pour exprimer une contestation plus large des politiques publiques et de la gouvernance du pays.

Selon les informations recueillies par plusieurs organisations de défense des droits humains, les protestations se sont étendues à l'ensemble des 31 provinces iraniennes et à près de 190 villes, y compris des localités de taille moyenne et des zones périphériques habituellement peu médiatisées [1]. Les rassemblements ont, dans leur immense majorité, revêtu un caractère pacifique, malgré la tentative des autorités de les présenter comme violents ou organisés par des groupes armés [7], [17].

La réponse des autorités iraniennes a été rapide et d'une extrême brutalité. Les forces de sécurité ont eu recours à une répression systématique, marquée par l'usage de la force létale, des arrestations massives, des détentions arbitraires, des menaces de condamnations à mort, ainsi que par un black-out quasi total de l'information. L'ampleur et la nature de ces violations soulèvent de graves préoccupations quant au respect par l'Iran de ses obligations internationales, notamment au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le pays est partie [2].

Le présent rapport vise à documenter, de manière méthodique et prudente, la situation des droits humains en Iran entre fin décembre 2025 et le 15 janvier 2026. Il s'appuie sur des informations recoupées provenant d'organisations iraniennes et régionales de défense des droits humains, de sources onusiennes, d'ONG internationales, ainsi que de témoignages directs recueillis par des réseaux locaux. En raison des coupures prolongées d'Internet et des restrictions sévères à la liberté d'information, les chiffres présentés doivent être considérés comme des minima documentés, et non comme un bilan exhaustif.

I. Répression violente des manifestations

Usage systématique et disproportionné de la force

Dès les premiers jours des manifestations, les forces de sécurité iraniennes, notamment le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), la police spéciale (FARAJA), les forces anti-émeutes et des unités paramilitaires, ont eu recours à une force excessive et manifestement disproportionnée pour disperser les rassemblements [1], [5], [6].

De nombreux témoignages concordants et des éléments visuels authentifiés attestent de l'usage de :

- balles réelles,
- fusils à plomb et munitions de chevrotine,
- gaz lacrymogènes tirés à hauteur d'homme,
- matraques et passages à tabac,
- et, dans certains cas, d'armes lourdes normalement destinées à un usage militaire.

Contrairement aux affirmations officielles, aucune preuve crédible n'indique que les manifestants représentaient une menace armée justifiant un tel niveau de violence [5], [22].

Cas documentés dans plusieurs provinces

Dans la province d'Ilam, des vidéos vérifiées montrent des forces spéciales ouvrant le feu à balles réelles sur des manifestants pacifiques dès le 1^{er} janvier 2026 [1], [8]. À Eslamabad-e Gharb (province de Kermanshah), des rassemblements ont été dispersés par des tirs directs à courte distance, provoquant la panique et des cris de protestation parmi la foule [3], [9].

À Karaj (province d'Alborz), plusieurs témoins ont rapporté l'utilisation de mitrailleuses lourdes de type DShK contre des manifestants les 8 et 9 janvier [3], [18]. Des récits crédibles évoquent des personnes blessées achevées d'une balle supplémentaire alors qu'elles gisaient à terre ou tentaient de se rendre, les mains levées. Ces faits, s'ils sont confirmés, constituerait des exécutions extrajudiciaires au sens du droit international [6].

Bilan humain provisoire

L'établissement d'un bilan précis reste extrêmement difficile en raison du black-out informationnel imposé par les autorités à partir du 8 janvier 2026 [14]. Néanmoins, plusieurs sources fiables convergent vers un bilan humain d'une ampleur exceptionnelle.

Selon les données vérifiées par l'Agence de presse des activistes des droits humains (HRANA), au moins 544 personnes ont été tuées au 11 janvier 2026, dont au moins 8 mineurs [1]. L'Organisation des Nations Unies a confirmé, le 12 janvier, que le nombre de morts se chiffre « en centaines », soulignant une forte augmentation après la coupure d'Internet [2].

D'autres organisations, dont Iran Human Rights, évoquent des chiffres nettement plus élevés. Selon cette ONG, au moins 3 428 manifestants auraient été tués au 14 janvier, sur la base de données hospitalières internes et de fuites institutionnelles [3]. Ces chiffres, bien que crédibles, ne peuvent être intégralement vérifiés à ce stade en raison des restrictions d'accès à l'information. Des fuites attribuées au ministère iranien de la Santé indiqueraient, pour la seule période du 8 au 12 janvier, 3 379 décès liés aux manifestations [4].

La majorité des victimes identifiées sont des jeunes de moins de 30 ans. De nombreux adolescents figurent parmi les morts, ce qui renforce la gravité des violations commises.

Blessures graves et attaques contre les soins médicaux

Outre les décès, des milliers de personnes ont été blessées lors des opérations de répression. Les hôpitaux ont enregistré un afflux massif de blessés, notamment des personnes atteintes par des plombs provoquant des lésions graves, parfois irréversibles, aux yeux, au visage et à la tête [5].

De nombreux manifestants blessés ont renoncé à se rendre dans les établissements de santé par crainte d'y être arrêtés, augmentant ainsi le risque de complications médicales, voire de décès. Des médecins légistes indépendants ont confirmé que les blessures observées correspondent à l'usage de munitions de chasse normalement destinées à la faune [5].

Plus préoccupant encore, des attaques directes contre des établissements hospitaliers ont été documentées. À Ilam, l'hôpital Imam Khomeiny a été pris d'assaut les 3 et 4 janvier par des unités du CGRI et de la police spéciale [5], [9]. Des grenades lacrymogènes ont été lancées à l'intérieur des services, des portes ont été brisées, et du personnel soignant a été battu alors qu'il tentait de protéger les patients. Plusieurs enfants hospitalisés en soins intensifs ont dû être transférés en urgence, au péril de leur vie.

Ces faits constituent de graves violations du droit international humanitaire et du droit à la santé, les hôpitaux et le personnel médical devant être protégés en toutes circonstances.

II. Arrestations massives et détentions arbitraires

Vagues d'arrestations à l'échelle nationale

Parallèlement à l'usage de la force létale dans l'espace public, les autorités iraniennes ont engagé une campagne d'arrestations massives visant à étouffer le mouvement de protestation et à dissuader toute mobilisation ultérieure. Depuis le 28 décembre 2025, plus de 10 000 personnes ont été arrêtées selon les recoupements d'organisations de défense des droits

humains iraniennes et internationales [1], [3]. Plusieurs sources locales estiment que le nombre réel d'arrestations pourrait atteindre 18 000 à 20 000 personnes au 15 janvier 2026.

Ces arrestations ont touché l'ensemble du territoire iranien, sans distinction entre grandes métropoles et villes périphériques. Elles ont concerné des manifestants pacifiques, mais aussi des journalistes, des étudiants, des défenseurs des droits humains, des militants syndicaux, ainsi que de simples citoyens soupçonnés de sympathie avec le mouvement.

Arrestations arbitraires et violences lors des interpellations

Les modalités des arrestations documentées soulèvent de graves préoccupations. De nombreux témoignages font état d'interpellations sans mandat judiciaire, souvent accompagnées de violences physiques. Les forces de sécurité ont procédé à des descentes nocturnes dans des domiciles privés, brisant portes et fenêtres, confisquant téléphones et ordinateurs, et emmenant des personnes vers des lieux de détention non identifiés [1], [9].

À Kerend-e Gharb (province de Kermanshah), une famille appartenant à la communauté yarsane a été arrêtée à son domicile à l'aube du 9 janvier : le père, son épouse et leur fille de 23 ans ont été emmenés sans qu'aucune raison ne soit officiellement communiquée, leur lieu de détention restant inconnu plusieurs jours après leur arrestation [9]. Dans un autre cas, à Piranshahr, un jeune Kurde nommé Arsalan Salehi a été interpellé lors d'un raid nocturne le 10 janvier, sans présentation de mandat, son logement étant fouillé de fond en comble [8].

Dans de nombreuses situations, les arrestations ont été accompagnées de coups de matraque, de coups de poing et de pied, parfois devant des membres de la famille, y compris des enfants. Des sources locales rapportent que certaines personnes ont été grièvement blessées au moment même de leur arrestation [3].

Détentions au secret et disparitions forcées

Après leur interpellation, un grand nombre de personnes ont été placées en détention au secret, sans accès à un avocat ni possibilité de contacter leurs proches. Selon l'Organisation des Nations Unies, plus de 2 600 détenus, dont des enfants, étaient maintenus en détention incommunicado à la mi-janvier 2026 [2].

Ces pratiques s'apparentent à des disparitions forcées, interdites par le droit international. Des familles ont rapporté avoir passé plusieurs jours, parfois des semaines, à chercher leurs proches entre commissariats, tribunaux et centres de détention, sans obtenir la moindre information officielle [1]. Dans certains cas, les autorités ont nié toute arrestation, avant de reconnaître la détention bien plus tard, parfois après la diffusion d'images ou de listes de détenus par des ONG.

Face au nombre élevé d'arrestations, les prisons ordinaires se sont rapidement retrouvées saturées. Des sources crédibles indiquent que des détenus ont été transférés vers des centres de détention improvisés, notamment des bases militaires, des stades ou des bâtiments administratifs réaffectés temporairement [3]. HRANA rapporte qu'au 11 janvier, au moins 10 681 personnes arrêtées avaient déjà été transférées vers des établissements pénitentiaires connus, sans que leurs conditions de détention puissent être vérifiées [1].

Risques de torture et de mauvais traitements

Les conditions de détention et les méthodes d'interrogatoire constituent une source de vive inquiétude. Les organisations locales et régionales alertent sur un risque élevé de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, en particulier dans les premières semaines de détention, lorsque les détenus sont les plus vulnérables [6], [8].

Des témoignages recueillis par des ONG kurdes et baloutches indiquent que des personnes arrêtées ont été soumises à des interrogatoires violents, incluant :

- passages à tabac prolongés,
- privation de sommeil,
- menaces contre les membres de la famille,
- pressions psychologiques pour obtenir des aveux ou des informations sur d'autres manifestants.

Dans certaines provinces, notamment au Sistan-et-Baloutchistan, des sources locales rapportent que plusieurs personnes arrêtées ont dû être hospitalisées clandestinement après leur libération en raison des blessures subies en détention [10]. Ces informations restent difficiles à documenter publiquement en raison du black-out informationnel, mais elles s'inscrivent dans un schéma déjà observé lors des répressions de 2019 et 2022.

Arrestations de défenseurs des droits humains et figures emblématiques

Parmi les personnes arrêtées figurent de nombreux défenseurs des droits humains, journalistes et figures de la société civile. Dès le 12 décembre 2025, soit avant même le début officiel des manifestations, les autorités ont procédé à l'arrestation violente de plusieurs militants lors d'un rassemblement commémoratif à Mashhad [6].

Parmi eux figurent notamment la lauréate du prix Nobel de la paix 2023 Narges Mohammadi, l'activiste Sepideh Qolyan, la photographe Alieh Motalebzadeh, ainsi que la militante Hasti Amiri. Ces personnes ont été placées à l'isolement, sans accès à leurs avocats ni à leurs familles. Narges Mohammadi a pu passer un bref appel le 14 décembre, au cours duquel elle a déclaré avoir été frappée à la tête et à la nuque avec une matraque lors de son arrestation [6], [23].

Ces arrestations préventives visaient manifestement à désorganiser la société civile et à envoyer un message dissuasif aux militants avant l'embrasement des manifestations. Elles constituent une violation flagrante du droit à la liberté d'expression et d'association.

Arrestations de journalistes et restriction de la liberté de la presse

Les journalistes iraniens ont également été pris pour cible. Plusieurs reporters ont été arrêtés ou convoqués par les services de renseignement pour avoir tenté de couvrir les manifestations ou de recueillir des témoignages auprès des familles de victimes [15], [16].

Par exemple, le journaliste Mehdi Beyk, du journal *Etemad*, a été arrêté le 30 décembre après avoir interviewé des familles de prisonniers politiques [15]. D'autres journalistes ont vu leurs accréditations suspendues ou leurs moyens de communication coupés. Selon les organisations de défense de la liberté de la presse, au moins 96 journalistes étaient détenus ou inquiétés en Iran au cours de cette période, un chiffre incluant ceux arrêtés lors des vagues répressives précédentes [15], [16].

La combinaison des arrestations arbitraires, de la détention au secret, des mauvais traitements et de la censure médiatique crée un climat de peur généralisée et empêche toute surveillance indépendante de la situation à l'intérieur du pays.

III. Peine de mort et instrumentalisation de l'appareil judiciaire

Menaces officielles et discours de criminalisation

La répression ne s'est pas limitée à l'espace public et aux centres de détention. Elle s'est également traduite par une instrumentalisation assumée de l'appareil judiciaire, avec la menace explicite de condamnations à mort contre les manifestants.

Le 10 janvier 2026, le Procureur général d'Iran a déclaré que les personnes arrêtées lors des manifestations seraient poursuivies pour *moharebeh* (« guerre contre Dieu »), une infraction passible de la peine capitale en droit iranien [2]. Quelques jours plus tôt, le chef du pouvoir judiciaire, Gholamhossein Mohseni-Ejei, avait ordonné aux tribunaux d'accélérer les procédures et de faire preuve d'« aucune indulgence » à l'égard des manifestants [6].

Ces déclarations officielles ont suscité de vives inquiétudes quant à la tenue de procès expéditifs, dépourvus des garanties élémentaires d'un procès équitable.

Condamnations signalées et risque d'exécutions imminentes

Des experts des Nations Unies ont indiqué avoir reçu des informations crédibles selon lesquelles des peines de mort avaient déjà été prononcées contre certains manifestants détenus, sans que les détails des affaires ne soient rendus publics [2]. Si ces condamnations étaient exécutées, elles s'ajouteraient aux homicides illégaux déjà commis par les forces de sécurité.

Le cas d'Erfan Soltani, un jeune homme de 26 ans arrêté à Karaj, illustre cette stratégie de terreur judiciaire. Le 10 janvier, l'organisation Hengaw a annoncé que ce manifestant kurde avait été condamné à mort pour *moharebeh* et que son exécution par pendaison était imminente [8]. Cette information a provoqué une réaction internationale rapide, incitant finalement les autorités iraniennes à nier l'existence de la sentence et à suspendre l'exécution. Selon des proches cités par Hengaw, l'ordre aurait été levé in extremis [8].

Cet épisode montre comment l'annonce de condamnations à mort, même lorsqu'elles ne sont pas immédiatement exécutées, est utilisée comme un outil de dissuasion et de terreur psychologique, tant pour les détenus que pour leurs familles.

IV. Violations ciblées envers les minorités ethniques et religieuses

La répression observée depuis fin décembre 2025 présente une dimension particulièrement aiguë dans les régions peuplées de minorités ethniques et religieuses. Ces régions, déjà soumises à une discrimination structurelle en matière d'accès aux ressources, de représentation politique, de services publics et de libertés culturelles, se retrouvent, en période de crise, en première ligne de la violence d'État. Deux ensembles géographiques se distinguent, tant par l'intensité de la répression que par la nature des arrestations : l'Ouest kurde et le Sud-Est baloutche [1], [8], [10].

1) Régions kurdes : militarisation, arrestations ciblées, violence létale

Dans l'Ouest du pays, plusieurs organisations font état d'une répression particulièrement meurtrière dès les premiers jours du mouvement. Amnesty International et d'autres acteurs signalent que des provinces comme Lorestan, Kermanshah et Ilam ont enregistré rapidement un nombre élevé de victimes [5]. Entre le 31 décembre et le 3 janvier, au moins 8 manifestants tués en Lorestan et 5 en Ilam ont été documentés, ainsi que plusieurs morts à Kermanshah, dont deux frères tués à Jafarabad le 3 janvier [5].

Les méthodes employées, déploiement massif d'unités anti-émeutes, tirs à balles réelles, opérations de ratissage nocturne, laissent penser à une réponse sécuritaire anticipée, fondée sur une perception persistante des régions kurdes comme un « espace contestataire » [6], [8]. Des témoins rapportent la présence d'unités ne parlant pas le farsi parmi les forces engagées, ce qui alimente des interrogations sur l'origine et la composition de certains détachements mobilisés sur place [3]. À ce stade, ces éléments doivent être traités avec prudence : ils sont rapportés par des sources locales, mais difficiles à confirmer indépendamment dans le contexte de black-out [3], [14].

Les ONG kurdes, notamment Hengaw et Kurda, ont documenté des dizaines d'arrestations de militants civils, d'anciens prisonniers politiques, de défenseurs des droits des femmes, ainsi que de personnes blessées appréhendées jusque dans les hôpitaux [8], [9]. À titre d'exemple, Hengaw a publié le 14 janvier l'identité de 15 militants kurdes arrêtés dans plusieurs villes (Saqqez, Sanandaj, Baneh, Piranshahr, Javanrud), avec des détails sur les circonstances des interpellations [8].

Les violences touchent également des minorités religieuses kurdophones, en particulier les Yarsans. À Saveh, le cas d'Ardashir Zarei, tué le 5 janvier, illustre une pratique gravissime : non seulement l'homicide allégué, mais aussi l'extorsion imposée à la famille pour la restitution du corps [9]. Ces faits, rapportés par des organisations locales, s'inscrivent dans un schéma plus large de pression sur les familles endeuillées : confiscation des corps, enterrements imposés, intimidation lors des funérailles, obligations de silence [5], [8], [9].

2) Sistan-et-Baloutchistan : arrestations massives et violence structurelle

Dans le Sud-Est, la province du Sistan-et-Baloutchistan, majoritairement baloutche et sunnite, a rejoint la mobilisation nationale dans un contexte déjà marqué par un cycle de protestations depuis 2022. Les forces de sécurité y ont répondu par des arrestations massives, particulièrement à Zahedan, Khash, Chabahar et Iranshahr [1], [10].

HRANA indique qu'au moins 550 personnes ont été arrêtées dans cette province au cours des premières semaines, dont 320 à Zahedan [1]. Hal Vash a confirmé l'identité de plusieurs détenus à Chabahar, incluant des femmes et de jeunes adultes [10]. Des sources locales signalent que les arrestations ont souvent été accompagnées de violences physiques sévères, au point que certaines personnes auraient nécessité des soins médicaux après leur libération, parfois obtenus clandestinement [10].

Le bilan humain dans cette région reste particulièrement difficile à établir, car l'accès à Internet y a été perturbé tôt et durablement [14]. Des militants baloutches évoquent au moins deux morts à Iranshahr début janvier, sans confirmation officielle [10]. Au-delà des manifestations, la communauté baloutche demeure confrontée à une pression structurelle, incluant un recours élevé aux exécutions pour des infractions liées à la drogue ou à la sécurité nationale, ce qui nourrit un sentiment d'insécurité permanente [3], [10].

3) Autres minorités : Azéris, Arabes ahwazis, baha'is

D'autres groupes minoritaires ont été affectés. HRANA signale notamment des arrestations de militants azéris au nord-ouest [1]. Dans le Khuzestan, des ONG arabophones rapportent des détentions arbitraires après des rassemblements liés à la crise économique, bien que les informations restent fragmentaires faute de médias libres [1], [17]. Enfin, la communauté baha'ie a subi une recrudescence d'arrestations depuis fin 2025, ce qui peut s'interpréter comme une stratégie plus large consistant à neutraliser toute communauté considérée comme « vulnérable » ou « dissidente » dans une période d'instabilité [6].

V. Violences contre les femmes, les enfants et les étudiants

Les femmes, les mineurs et les étudiants jouent un rôle central dans la mobilisation actuelle, dans la continuité du mouvement « Femme, Vie, Liberté », et se trouvent, de ce fait, exposés à des formes spécifiques de répression [2], [6].

1) Femmes : ciblage, humiliations, risque de violences sexospécifiques

Les femmes participent activement aux manifestations et aux actions de solidarité (grèves, boycott, sit-in). Plusieurs militantes des droits des femmes ont été arrêtées, notamment dans les régions kurdes, parmi lesquelles Marzieh Moradweisi et Atiyeh Golchini [8], [9]. Au niveau national, au moins 18 femmes journalistes et militantes figuraient parmi les détenus recensés à la mi-janvier selon des recoupements d'HRANA et d'Article 19 [1], [11].

Au-delà des arrestations, des vidéos et témoignages font état de passages à tabac visant des femmes dans l'espace public. Les précédents documentés en Iran (notamment 2022) imposent une vigilance particulière quant au risque de violences sexospécifiques en détention. Même lorsqu'aucun cas n'est publiquement confirmé dans l'immédiat, souvent par peur et par risque de représailles, l'expérience des vagues répressives précédentes conduit plusieurs organisations à considérer ce risque comme élevé [6], [11].

2) Enfants et mineurs : morts, arrestations, propagande par « aveux »

Un des aspects les plus alarmants de la crise est le nombre d'enfants touchés. HRANA a confirmé qu'au moins 8 mineurs figuraient parmi les morts au 11 janvier [1]. Amnesty International a documenté des cas de mineurs tués, dont celui de Taha Safari (16 ans) à Azna (Lorestan), porté disparu puis retrouvé mort, dans un contexte d'opacité et de dissimulation initiale [5].

Parallèlement, des mineurs ont été arrêtés, parfois lors de dispersions, parfois dans des cadres scolaires. L'ONU signale des arrestations d'enfants de 14 ans et leur placement dans des centres non adaptés, en violation des normes internationales de protection de l'enfance [2]. Le 5 janvier, Tasnim a diffusé les « aveux » filmés d'une jeune femme de 18 ans et d'une adolescente de 16 ans présentées comme « cheffes d'émeute » [7]. Ces pratiques, confession forcée, exposition médiatique de mineurs, absence de garanties procédurales, constituent des violations graves du droit à un procès équitable et des droits de l'enfant [2], [11].

Plusieurs organisations signalent, en outre, que des familles endeuillées subissent des pressions : surveillance des funérailles, intimidation, obligations de se taire, voire injonction de présenter une version officielle des faits [5], [6]. La violence ne se limite donc pas à l'acte létal ; elle s'étend à la sphère familiale, au deuil, et à la mémoire.

3) Étudiants : arrestations, sanctions disciplinaires, interventions sur les campus

Les universités ont joué un rôle structurant dans la mobilisation : boycott des cours, sit-in, slogans, solidarité avec les manifestants. Des actions ont été rapportées dans plusieurs établissements, notamment à Téhéran, Ispahan, Tabriz et dans diverses villes de province [12].

La réaction des autorités a combiné répression policière et sanctions administratives. Selon le syndicat étudiant iranien, au moins 31 étudiants avaient été arrêtés dès le début janvier [12]. Des interventions de forces anti-émeutes sur des campus ont été rapportées, notamment à l'Université de Technologie d'Ispahan [12]. Des listes d'étudiants suspendus auraient circulé, incluant une quarantaine de cas à l'Université de Téhéran, sans procédure disciplinaire régulière [1].

Des témoignages relayés par des proches à l'étranger mentionnent des interrogatoires violents visant à obtenir des mots de passe et à identifier des réseaux militants. Dans un contexte de détention au secret, il demeure difficile de vérifier systématiquement ces récits, mais ils correspondent à des méthodes déjà documentées lors des crises précédentes [6].

VI. Coupures d'Internet et restrictions à la liberté d'information

À partir du 8 janvier 2026, un black-out quasi total d'Internet a été constaté, réduisant la connectivité nationale à moins de 1 % du niveau habituel [14]. Ce blocage a affecté réseaux mobiles et fixes, et s'est accompagné de perturbations téléphoniques et d'autres restrictions techniques signalées localement [14].

Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) et Reporters sans frontières ont dénoncé une attaque directe contre la liberté de la presse et la capacité de documentation indépendante

[15], [16]. La coupure d'Internet n'est pas une conséquence collatérale : elle s'inscrit dans une stratégie visant à empêcher :

1. la diffusion d'images des violences,
2. la coordination des manifestations,
3. l'alerte des familles et des ONG,
4. la vérification indépendante des bilans [14], [15].

Cette coupure a eu des effets immédiats :

- **opacité du bilan réel**, aggravée au moment même où plusieurs sources indiquent une intensification de la violence ;
- **isolement des victimes**, impossibilité de signaler des disparitions ;
- **répression accrue des journalistes**, déjà ciblés par arrestations et menaces [15], [16] ;
- **déploiement d'une propagande sans contre-discours**, via les médias d'État [17] et des relais pro-gouvernementaux [18].

Malgré cela, des brèches existent : certaines informations ont circulé via des connexions satellites illégales, et la diaspora a joué un rôle de relais par les rares canaux disponibles [18], [19]. Cette circulation reste toutefois fragmentaire, risquée, et souvent tardive.

VII. Rôle des ONG locales et régionales : documenter, nommer, protéger

Dans une situation où l'État contrôle l'information et réprime les témoins, le rôle des ONG locales et régionales devient central. HRANA, Hengaw, Kurdpa, Hal Vash, KHRN, HANA et d'autres réseaux ont publié des listes nominatives de victimes et de détenus, permettant d'éviter que des personnes ne « disparaissent » sans trace [1], [8], [9], [10], [21].

Ces organisations travaillent souvent depuis l'étranger, mais s'appuient sur des correspondants sur le terrain. Leur méthode consiste généralement à croiser :

- témoignages de familles,
- informations hospitalières,
- éléments visuels,
- confirmations locales,
- recoupements entre plusieurs sources [1], [3], [8].

En parallèle, les grandes ONG internationales (Amnesty International, Human Rights Watch, CHRI) jouent un rôle d'authentification, d'analyse juridique et de plaidoyer, en consolidant les informations et en les portant auprès des mécanismes internationaux [5], [6], [22]. Enfin, des

médias persanophones en exil (Iran International, IranWire, BBC Persian, Radio Farda) servent de plateforme de diffusion et de vérification, en lien avec les ONG [18], [19], [24], [25].

Conclusion générale

Les informations disponibles pour la période fin décembre 2025 – 15 janvier 2026 indiquent une répression d'une gravité exceptionnelle : usage de la force létale contre des manifestants majoritairement pacifiques, attaques contre des établissements médicaux, arrestations massives, détentions au secret, risques élevés de torture, menaces de peine de mort, et black-out informationnel.

À ce stade, plusieurs éléments, en particulier le caractère généralisé, la coordination apparente, le ciblage de groupes spécifiques et l'ampleur des homicides allégués, conduisent certaines organisations à considérer que des crimes relevant du droit international pourraient être en cause, y compris, potentiellement, des crimes contre l'humanité, sous réserve d'une qualification judiciaire fondée sur une enquête indépendante [6], [22].

Dans ce contexte, le Centre Zagros pour les Droits de l'Homme estime prioritaires :

- **(a) le rétablissement immédiat et durable des communications,**
- **(b) la protection des détenus, l'accès aux avocats, et la publication des listes de lieux de détention,**
- **(c) un moratoire immédiat sur la peine de mort, en particulier pour les affaires liées aux manifestations,**
- **(d) une enquête internationale indépendante, avec préservation des preuves,**
- **(e) le soutien effectif aux organisations locales de documentation.**

Sources et références

- [1] Agence de presse des activistes des droits humains (HRANA), <https://www.en-hrana.org/>
- [2] Nations Unies / OHCHR / experts et mécanismes ONU, <https://www.ohchr.org/>
- [3] Iran Human Rights (IHRNGO), <https://iranhr.net/>
- [4] Ministère de la Santé iranien (fuites), <http://behdasht.gov.ir/>
- [5] Amnesty International, <https://www.amnesty.org/>
- [6] Centre pour les droits humains en Iran (CHRI), <https://iranhumanrights.org/>
- [7] Tasnim News Agency, <https://www.tasnimnews.com/>
- [8] Hengaw Organization for Human Rights, <https://hengaw.net/>
- [9] Kurdistan Human Rights Association (Kurdpa), <https://kurdpa.net/>
- [10] Hal Vash (Haalvsh), <https://haalvsh.org/>
- [11] Article 19, <https://www.article19.org/>
- [12] Syndicat étudiant iranien, <https://uswir.org/>

- [13] Association des étudiants kurdes, <http://www.student.org/>
- [14] NetBlocks, <https://netblocks.org/>
- [15] Committee to Protect Journalists (CPJ), <https://cpj.org/>
- [16] Reporters Sans Frontières (RSF), <https://rsf.org/>
- [17] Médias d'État iraniens (IRIB, Fars, etc.), <https://www.irib.ir/>
- [18] Iran International, <https://www.iranintl.com/>
- [19] IranWire, <https://iranwire.com/>
- [20] HANA Human Rights Organization, <https://hana-hr.org/>
- [21] Kurdistan Human Rights Network (KHRN), <https://kurdistanhumanrights.org/>
- [22] Human Rights Watch, <https://www.hrw.org/>
- [23] Collectif Free Narges, <https://www.nargesmohammadi.com/>
- [24] BBC Persian, <https://www.bbc.com/persian>
- [25] Radio Farda, <https://www.radiofarda.com/>

Centre Zagros pour les Droits de l'Homme

